

Thorigné-Fouillard,
Le 22 avril 2016

Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents

N/Réf. : PREV. 16. 066
JJB/JMP/SS/AT/MM
Suivi du dossier :
Amaury TOUTAIN et Mickaël MIOT

Objet : L'accueil santé et sécurité au travail
Invitation rencontre du 24 mai 2016

Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents,

Au-delà de l'obligation réglementaire, accueillir un nouvel agent dans la collectivité est une étape primordiale pour favoriser la réussite de sa prise de fonction et intégrer l'aspect santé et sécurité au travail dans ses activités.

Répondre à ses interrogations, lui permettre d'identifier les acteurs de la prévention de la collectivité, lui transmettre les informations et consignes de sécurité liées à son poste, l'aider à se situer dans son service et la collectivité, l'accompagner au cours des premières semaines, sont autant d'éléments qui favoriseront la maîtrise des risques professionnels tout en améliorant la qualité du travail réalisé.

Souvent limité à l'intégration de nouveaux agents, ce temps d'échange essentiel concerne également ceux qui changent de poste ou qui réintègrent les services après une absence pour raison de santé.

C'est pourquoi, afin de vous permettre d'appréhender au mieux cette question et de vous présenter les outils disponibles, le service conditions de travail vous invite à participer à une réunion d'information qui aura lieu le :

mardi 24 mai 2016
Salle de la Rotonde
au Centre de Gestion 35
Village des Collectivités Territoriales - 1 avenue de Tizé - CS 13600
35236 THORIGNE - FOUILLARD Cedex
De 14h00 à 16h30

Aussi, je vous remercie de bien vouloir indiquer votre inscription en ligne sur le site du CDG 35 en me précisant les thèmes que vous souhaiteriez voir aborder.

Souhaitant que cette réunion réponde à vos attentes, je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, l'expression de ma considération distinguée.



Le Président,

Jean-Jacques BERNARD
Maire de THORIGNE-FOUILLARD